République Française

Commune de Domloup
Département d'Ille et Vilaine, Canton de Châteaugiron

Conseil municipal

Compte rendu

Séance du lundi 14 juin 2021

Extrait du registre des délibérations

Le lundi quatorze juin deux mille vingt et un, à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de DOMLOUP, régulièrement convoqué le huit juin 2021, s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes (complexe Albert Camus) de DOMLOUP.

Étaient présents : M.M. Jacky LECHÂBLE, Sylviane GUILLOT, Sébastien CHANCEREL, Katell BEUCHER, Daniel PRODHOMME, Géraldine HARNOIS-MARTIN, Jean-Marc DESHOMMES, Isabelle LHOMME, Michel MERCIER, Bernard BOUFFART, Jérôme CHOPIN, Laurent CLISSON, Gérard DOMINÉ, Goulven DONNIOU, David EGASSE, Marie-Anne EON, Sylvie FILATRE, Catherine GUIBERT, Christophe LAINÉ, Yves LE GALL Sandrine LELIÈVRE, Sunita LE ROUX, Elodie RAYMOND, Viviane SAINT-DENIS

Absent(e)s excusé(e)s : M. M. Sandrine BOUCARD (pouvoir à Goulven DONNIOU), Kevin DOFAL, Léna MONNIER (pouvoir à Jean-Marc DESHOMMES).

Monsieur Christophe LAINÉ est élu secrétaire de séance.

Le Maire préside la séance et présente ce qui suit.

1. **2021-14/06-01 Approbation du procès-verbal de la séance du 10 mai 2021**

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 10 mai 2021 à l'approbation des conseillers municipaux.

Ces derniers sont invités à faire savoir s'ils ont des remarques à formuler sur ce procès-verbal, avant son adoption définitive.

Monsieur Daniel PRODHOMME indique qu'il conviendrait d'ajouter son intervention dans le cadre des « informations diverses » (point n°12) concernant le contentieux entre la commune et les époux RUPIN. Ces derniers reprochent le manque d'entretien (élagage) d'arbres situés sur le domaine public le long d'un chemin en bordure de leur propriété Ceci serait selon eux, à l'origine du dépérissement de leur haie de thuyas, et de désagréments sur leur terrain. Les époux RUPIN ont déposé une requête auprès du Tribunal Administratif en demandant l'élagage des arbres par la commune. La Commune a sollicité le Cabinet d'avocats ARES afin de rédiger et transmettre un mémoire défense avant le 23 mai 2021 auprès du Tribunal administratif de Rennes.

Monsieur Sébastien CHANCEREL indique que son nom a été oublié dans la liste des personnes volontaires afin de participer au groupe de travail sur le numérique (Point n°2 page 3). Celui-ci est donc constitué de :

- ✓ *Sébastien CHANCEREL*
- ✓ *Gérard DOMINÉ*
- ✓ *Daniel PRODHOMME*
- ✓ *Goulven DONNIOU*
- ✓ *Laurent CLISSON*
- ✓ *Sandrine LELIEVRE*
- ✓ *Viviane SAINT-DENIS*
- ✓ *Katell BEUCHER*
- ✓ *Sylviane GUILLOT*

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal

- ✓ **Approuve** le procès-verbal de la séance du lundi 10 mai 2021 en apportant les différentes modifications présentées ci-dessus.

2. 2021-14/06-02 Marchés publics/ Restructuration des sanitaires et vestiaires du complexe Albert Camus/ Attribution des marchés.

Une consultation en procédure adaptée a été lancée le 28 avril dernier pour les travaux de « Restructuration des sanitaires et vestiaires du complexe Albert Camus ».

Cette consultation est décomposée en 6 lots :

Lot1 : Démolitions-maçonnerie
Lot 2 : Menuiseries intérieures-cloisons-plafonds
Lot 3 : Revêtements de sols –faïence
Lot 4 : Peinture
Lot 5 : Plomberie-chauffage-ventilation
Lot 6 : Electricité-CFO-CFA

La date limite de réception des offres était le vendredi 21 mai 2021 à 12 heures

L'analyse des offres a été réalisée par le Cabinet Couasnon Launay maitre d'œuvre de l'opération.

L'estimation du maitre d'œuvre était évaluée à 108 000 € HT.

Récapitulatif des offres avant analyse :

	Entreprise	Offres ouvertes € HT

Lot 1 Démolition maçonnerie		
	MARSE Construction	26 463.75
	ART SOL	22 636.00
	GAUTIER	27 212.10
	CHANSON	38 000.00
Lot 2 Menuiseries intérieures -cloisons		
	STOA	27 125.29
Lot 3 Revêtements de sols - faïence		
	ART SOL	32 805.90
	BREL	29 939.55
Lot 4 Peinture		
	THEHARD	4 873.34
	TIRIAULT	6 105.20
Lot 5 Plomberie –Chauffage-Ventilation		
	CAP'CLIMAT	58 796.88
	SOPEC	36 367.11
	QUARK Bâtiment	50 300.00
	AIRV	45 268.84
Lot 6 Electricité CFO-CFA		
	ICE	11 223.78

La commission MAPA s'est réunie le lundi 7 juin afin d'étudier les différentes offres. A l'ouverture des plis le montant des offres moins-disantes est de 132 165.07 € HT, soit 24 165.07 € HT supérieur à l'estimation.

Afin de réduire cet écart, la commission MAPA a décidé concernant le lot n°2 « menuiseries intérieures », de ne pas changer le mobilier du vestiaire n°2. Ceci ferait une économie de 7500 € environ.

D'autre part, la commission MAPA avait des interrogations concernant le lot n° 5 « Plomberie-chauffage-ventilation » et la méthodologie proposée par l'une des entreprises concernant la Centrale de Traitement de l'Air. Il a été convenu d'élargir la mission du contrôleur technique sur ce sujet.

Enfin, une entreprise positionnée sur le lot n°6 « électricité » n'avait pas fourni de planning d'intervention.

Le maitre d'œuvre a repris contact avec les entreprises concernées.

Tableau récapitulatif des notes – pondération – classement des offres (après analyse et avis de de la Commission MAPA du 07/06/2021

	Entreprise	**Offres analysées recalées € HT**	**Note Prix**	**Note Technique**	**Note totale**	**Classement par lot**
Lot 1						
	MARSE Construction	24 723.75	36.30	55.50	91.80	**1**
	ART SOL	24 456.00	40.00	48.80	88.80	3
	GAUTIER	26 610.62	33.80	56.30	90.10	2
	CHANSON	34 964.08	25.70	54.00	79.70	4
Lot 2						
	STOA	22 800.00	40.00	45.00	85.00	**1**
Lot 3						
	ART SOL	30 485.60	31.50	52.50	84.00	2
	BREL	24 039.63	40.00	60.00	100.00	**1**
Lot 4						

	THEHARD	4 873.34	40.00	52.50	92.50	2
	TIRIAULT	4 902.00	39.80	60.00	99.80	**1**
Lot 5						
	CAP'CLIMAT	47 000.68	33.10	52.50	85.60	3
	SOPEC	38 866.93	40.00	56.30	96.30	**1**
	QUARK Bâtiment	49 017.59	31.70	52.50	84.20	4
	AIRV	49 338.95	31.50	60.00	91.20	2
Lot 6						
	ICE	10 080.10	40.00	33.00	73.00	**1**

Total offres mieux disantes : 125 412.41 € HT

Il est proposé au conseil municipal de retenir les offres telles que présentées ci-dessus.

Vu l'avis de la Commission MAPA ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal :

✓ **Décide** de suivre l'avis de la Commission MAPA et attribue le marché de « Restructuration des sanitaires et vestiaires du Complexe Albert Camus » de la façon suivante :

	Entreprise	**Montant € HT**	**Montant € TTC**
Lot 1 Démolitions maçonnerie	**MARSE Construction**	**24 723.75**	**29 668.50**
Lot 2 Menuiseries intérieures - cloisons - plafonds	**STOA**	**22 800.00**	**27 360.00**
Lot 3 Revêtements de sols – Faïence	**BREL**	**24 039.63**	**28 847.56**
Lot 4 Peinture	**TIRIAULT**	**4 902.00**	**5 882.40**
Lot 5 Plomberie-chauffage-ventilation	**SOPEC**	**38 866.93**	**46 640.32**
Lot 6	**ICE**	**10 080.10**	**12 096.12**

✓ **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à cet objet

3. 2021-14/06-03 Marchés publics/ Programme voirie 2021/ Attribution du marché

Une consultation en procédure adaptée a été lancée le 28 avril dernier pour le « Programme voirie 2021 » auprès de quatre entreprises.

- ✓ BARTHELEMY (groupe PIGEON)
- ✓ COLAS
- ✓ SAABE
- ✓ SRAM TP

La date limite de réception des offres a été fixée au vendredi 21 mai 2021 à 12 heures

Le programme voirie 2021 consiste à réaliser un réaménagement de l'avenue Charles de GAULLE afin d'améliorer et de mettre en sécurité la voie publique (2000 véhicules par jour).

Les travaux consistent en la dépose et repose de bordures granit, de pavé granit, de bordure lisse et réfection en enrobé.

Les zones d'intervention sont situées sur des ronds-points, arrêts de bus et traversées de chaussées.

Deux entreprises ont déposé une offre :

	Offre de base € HT	**Variante € HT (mise en place d'enrobé en remplacement de bordures)**
COLAS	32 890.00	28 395.00
SAABE	20 604.00	20 764.80

La Commission MAPA s'est réunie le lundi 7 juin dernier, et propose de retenir l'entreprise SAABE en tenant compte de la variante mise en place d'un enrobé en remplacement des bordures pour un montant de 20 764.80 € HT soit 24 917.76 € TTC.

Vu la proposition de la Commission MAPA ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal :

- ✓ **Décide** de suivre l'avis de la Commission MAPA et attribue le Programme voirie 2021 à l'entreprise SAABE pour un montant de 20 764.80 € HT soit 24 917.76 € TTC.

- ✓ **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à cet objet

4. 2021-14/06-04 Finances/Approbation du Compte de Gestion 2020/Budget principal

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le Conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du Maire, sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de

paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal

- ✓ **Approuve** le Compte de gestion 2020 du Budget principal établi par Monsieur le Trésorier. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

5. Finances/Approbation des Comptes de Gestion 2020/Budget principal et budgets annexes

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le Conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du Maire, sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal

Approuve le Compte de gestion 2020 du Budget principal établi par Monsieur le Trésorier. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Approuve le Compte de gestion 2020 du Budget annexe « assainissement » établi par Monsieur le Trésorier. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Approuve le Compte de gestion 2020 du Budget annexe « Boulangerie » établi par Monsieur le Trésorier e. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Approuve le Compte de gestion 2020 du Budget annexe « Café-restaurant » établi par Monsieur le Trésorier. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Approuve le Compte de gestion 2020 du Budget annexe « Lotissement communal rue de Hédé » établi par Monsieur le Trésorier. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

6. **2021-14/06-09 <u>Finances/ Approbation des Comptes Administratifs 2020/ Budget général et budgets annexes</u>**

-

BUDGET GENERAL

SECTION INVESTISSEMENT

Dépenses de l'exercice	2 992 447.96 €
Recettes de l'exercice	2 523 889.92 €
Résultat d'investissement de l'exercice	- 468 558.04 €
Excédent reporté	578 248.31 €
Résultat d'investissement de clôture	109 690.27 €

SECTION FONCTIONNEMENT

Dépenses de l'exercice	2 447 214.85 €
Recettes de l'exercice	3 043 152.61 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice	595 937.76 €
Excédent reporté	0.00 €

Résultat de fonctionnement de clôture	595 937.76 €

BUDGET ASSAINISSEMENT

SECTION INVESTISSEMENT

Dépenses de l'exercice	1 100.02 €
Recettes de l'exercice	8 967.20 €
Résultat d'investissement de l'exercice	7 867.18 €
Excédent reporté	46 828.82 €
Résultat d'investissement de clôture	54 696.00 €

SECTION FONCTIONNEMENT

Dépenses de l'exercice	23 377.95 €
Recettes de l'exercice	95 993.13 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice	72 615.18 €
Excédent reporté	139 313.59 €
Résultat de fonctionnement de clôture	211 928.77 €

BUDGET BOULANGERIE

SECTION INVESTISSEMENT

Dépenses de l'exercice	12 054.42 €
Recettes de l'exercice	11 745.17 €
Résultat d'investissement de l'exercice	-309.25 €
Déficit reporté	-11 745.17 €
Résultat d'investissement de clôture	-12 054.42 €

SECTION FONCTIONNEMENT

Dépenses de l'exercice	1 646.97 €

Recettes de l'exercice	13 701.39 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice	12 054.42 €
Excédent reporté	0.00 €
Résultat de fonctionnement de clôture	12 054.42 €

BUDGET CAFE-RESTAURANT

-

SECTION INVESTISSEMENT

Dépenses de l'exercice	2 410.00 €
Recettes de l'exercice	2 348.17 €
Résultat d'investissement de l'exercice	-61.83 €
Déficit reporté	-2 348.17 €
Résultat d'investissement de clôture	-2 410.00 €

SECTION FONCTIONNEMENT

Dépenses de l'exercice	6 365.55 €
Recettes de l'exercice	6 038.50 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice	- 327.05 €
Excédent reporté	13 230.41 €
Résultat de fonctionnement de clôture	12 903.36 €

BUDGET LOTISSEMENT COMMUNAL RUE DE HEDE

SECTION INVESTISSEMENT

Dépenses de l'exercice	165 259.25 €
Recettes de l'exercice	383 642.59 €
Résultat d'investissement de l'exercice	218 383.34 €
Déficit reporté	- 133 642.59 €
Résultat d'investissement de clôture	84 740.75 €

SECTION FONCTIONNEMENT

Dépenses de l'exercice	165 509.25 €
Recettes de l'exercice	165 259.25 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice	-250.00 €
Excédent reporté	0.00 €
Résultat de fonctionnement de clôture	- 250.00 €

Avant de procéder au vote, la Présidente de l'assemblée préalablement élue par le Conseil municipal, Madame Sylviane GUILLOT, constate que Monsieur Jacky LECHÂBLE, en sa qualité de Maire lors de l'exécution du budget 2020 a quitté la salle.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, (Monsieur le Maire ne prend pas part au vote), le Conseil Municipal

- **Approuve** le Compte administratif 2020 du Budget général tel que présenté ci-dessus
- **Approuve** les Comptes administratifs 2020 des Budgets annexes : « Assainissement », « Boulangerie », « Café-restaurant », « Lotissement communal rue de Hédé » tels que présentés ci-dessus.

7. 2021-14/06-13 Affectation des résultats constatés au compte administratif 2020 du Budget Général

Monsieur le Maire propose d'affecter les résultats constatés au compte administratif 2020 du Budget général tels que présentés dans le tableau ci-après :

Reprise définitive des résultats au BP 2021	**Montant €**
Solde d'exécution de la section de fonctionnement	595 937.76
Solde d'exécution de la section d'investissement	109 690.27
Solde des restes à réaliser en investissement	- 355 186.78

Besoin de financement	- 245 496.51
Affectation du résultat de la section de fonctionnement pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement = recette d'investissement (article 1068)	595 937.76
Excédent de fonctionnement reporté (R002)	-
Excédent d'investissement reporté (R001)	109 690.27

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal

- ✓ **Décide** la reprise définitive des résultats constatés au compte administratif 2020 du Budget Général au budget primitif 2021, tels que présentés dans le tableau ci-dessus.

- ✓ **Décide** d'affecter la somme de 595 937.76 € à l'article 1068.

8. 2021-14/06-14 Affectation des résultats constatés au compte administratif 2020 du Budget annexe « Assainissement »

Monsieur le Maire propose d'affecter les résultats constatés au compte administratif 2020 du Budget général tels que présentés dans le tableau ci-après :

Reprise définitive des résultats au BP 2021	**Montant €**
Solde d'exécution de la section de fonctionnement	211 928.77
Solde d'exécution de la section d'investissement	54 696.00
Solde des restes à réaliser en investissement	0.00
Besoin de financement	-
Affectation du résultat de la section de fonctionnement en recette d'investissement (article 1068)	0.00
Excédent de fonctionnement reporté (R002)	211 928.77
Excédent d'investissement reporté (R001)	54 696.00

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal

- ✓ **Décide** la reprise définitive des résultats constatés au compte administratif 2020 du Budget annexe « Assainissement » au budget primitif 2021, tels que présentés dans le tableau ci-dessus.

9. 2021-14/06-15 Affectation des résultats constatés au compte administratif 2020 du Budget annexe « Boulangerie »

Monsieur le Maire propose d'affecter les résultats constatés au compte administratif 2020 du Budget général tels que présentés dans le tableau ci-après :

Reprise définitive des résultats au BP 2021	**Montant €**
Solde d'exécution de la section de fonctionnement	12 054.42
Solde d'exécution de la section d'investissement	- 12 054.42
Solde des restes à réaliser en investissement	0.00
Besoin de financement	- 12 054.42
Affectation du résultat de la section de fonctionnement en recette d'investissement (article 1068)	12 054.42
Excédent de fonctionnement reporté (R002)	0.00
Déficit d'investissement reporté (D001)	12 054.42

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal

- ✓ **Décide** la reprise définitive des résultats constatés au compte administratif 2020 du Budget annexe « Boulangerie » au budget primitif 2021, tels que présentés dans le tableau ci-dessus.

- ✓ **Décide** d'affecter la somme de 12 054.42 € à l'article 1068.

10. 2021-14/06-16 Affectation des résultats constatés au compte administratif 2020 du Budget annexe « Café-Restaurant »

Monsieur le Maire propose d'affecter les résultats constatés au compte administratif 2020 du Budget général tels que présentés dans le tableau ci-après :

Reprise définitive des résultats au BP 2020	**Montant €**
Solde d'exécution de la section de fonctionnement	12 903.36
Solde d'exécution de la section d'investissement	- 2 410.00
Solde des restes à réaliser en investissement	0.00
Besoin de financement	- 2 410.00
Affectation du résultat de la section de fonctionnement en recette d'investissement (article 1068)	2 410.00
Excédent de fonctionnement reporté (R002)	10 493.36

Déficit d'investissement reporté (D001)	2 410.17

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal

- ✓ **Décide** la reprise définitive des résultats constatés au compte administratif 2020 du Budget annexe « Café-Restaurant » au budget primitif 2021, tels que présentés dans le tableau ci-dessus.

- ✓ **Décide** d'affecter la somme de 2 410.00 € à l'article 1068.

11. 2021-14/06-17 Affectation des résultats constatés au compte administratif 2020 du Budget annexe « Lotissement communal rue de Hédé »

Monsieur le Maire propose d'affecter les résultats constatés au compte administratif 2020 du Budget général tels que présentés dans le tableau ci-après :

Reprise définitive des résultats au BP 2021	**Montant €**
Solde d'exécution de la section de fonctionnement	-250.00
Solde d'exécution de la section d'investissement	84 740.75
Solde des restes à réaliser en investissement	0.00
Besoin de financement	-
Affectation du résultat de la section de fonctionnement en recette d'investissement (article 1068)	-
Déficit de fonctionnement reporté (D002)	250.00
Recette d'investissement reporté (R001)	84 740.75

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal

- ✓ **Décide** la reprise définitive des résultats constatés au compte administratif 2020 du Budget annexe « Lotissement communal rue de Hédé » au budget primitif 2021, tels que présentés dans le tableau ci-dessus.

12. 2021-14/06-18 Finances/Budget général/ Décision modificative n°1

Suite à l'approbation du compte administratif 2020 et au vote de l'affectation des résultats de l'exercice 2020 au budget primitif 2021, il conviendrait d'effectuer les mouvements de crédits budgétaires présentés en **annexe** à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal

- ✓ **Approuve** la décision modificative n°1 en sections de fonctionnement et d'investissement du Budget Général telle que présentée en **annexe** à la présente délibération.
- ✓ **Autorise** Monsieur le Maire à exécuter cette décision et à signer tous les documents s'y rapportant

13. 2021-14/06-19 <u>Finances/Budget annexe « Assainissement »/ Décision modificative n°1</u>

Suite à l'approbation du compte administratif 2020 et au vote de l'affectation des résultats de l'exercice 2020 au budget primitif 2021, il conviendrait d'effectuer les mouvements de crédits budgétaires présentés en **annexe** à la présente délibération.

<u>Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal</u>

- ✓ **Approuve** la décision modificative n°1 en sections de fonctionnement et d'investissement du Budget annexe « Assainissement » telle que présentée en **annexe** à la présente délibération.
- ✓ **Autorise** Monsieur le Maire à exécuter cette décision et à signer tous les documents s'y rapportant

14. 2021-14/06-20 <u>Finances/Budget annexe « Boulangerie »/ Décision modificative n°1</u>

Suite à l'approbation du compte administratif 2020 et au vote de l'affectation des résultats de l'exercice 2020 au budget primitif 2021, il conviendrait d'effectuer les mouvements de crédits budgétaires présentés en **annexe** à la présente délibération.

<u>Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal</u>

- ✓ **Approuve** la décision modificative n°1 en sections de fonctionnement et d'investissement du Budget annexe « Boulangerie » telle que présentée en **annexe** à la

présente délibération.

- ✓ **Autorise** Monsieur le Maire à exécuter cette décision et à signer tous les documents s'y rapportant

15. 2021-14/06-21 <u>Finances/Budget annexe « Café-Restaurant »/ Décision modificative n°1</u>

Suite à l'approbation du compte administratif 2020 et au vote de l'affectation des résultats de l'exercice 2020 au budget primitif 2021, il conviendrait d'effectuer les mouvements de crédits budgétaires présentés en **annexe** à la présente délibération.

<u>Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal</u>

- ✓ **Approuve** la décision modificative n°1 en sections de fonctionnement et d'investissement du Budget annexe « Café-Restaurant » telle que présentée en **annexe** à la présente délibération.
- ✓ **Autorise** Monsieur le Maire à exécuter cette décision et à signer tous les documents s'y rapportant

16. 2021-14/06-22 <u>Finances/Budget annexe «Lotissement communal rue de Hédé »/ Décision modificative n°1</u>

Suite à l'approbation du compte administratif 2020 et au vote de l'affectation des résultats de l'exercice 2020 au budget primitif 2021, il conviendrait d'effectuer les mouvements de crédits budgétaires présentés en **annexe** à la présente délibération.

<u>Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal</u>

- ✓ **Approuve** la décision modificative n°1 en sections de fonctionnement et d'investissement du Budget annexe « Lotissement communal rue de Hédé » telle que présentée en **annexe** à la présente délibération.
- ✓ **Autorise** Monsieur le Maire à exécuter cette décision et à signer tous les documents

s’y rapportant

17. 2021-14/06-23 <u>Finances/ Tarifs communaux applicables au 1er septembre 2021</u>

La Commission de finances réunie le lundi 7 juin dernier, propose au Conseil municipal d’adopter les tarifs municipaux, à compter du 1er septembre 2021 tels qu’ils apparaissent dans le tableau récapitulatif ci-après :.

Vu l’indice 1.1 % des Prix à la Consommation en mars 2021, la Commission des finances a décidé d’appliquer une augmentation des tarifs sur une base de 1.1 % sauf exception notamment pour :

- Les encarts publicitaires dans le bulletin municipal et le guide d’accueil
- Le marché hebdomadaire (droits de place)
- La programmation culturelle
- L’adhésion aux activités ados et pré-ados
- L’adhésion à l’école multisports

Madame Géraldine HARNOIS-MARTIN, adjointe en charge des finances présente l’ensemble des tarifs au conseil.

TARIFS 2021-2022 en €

CONCESSIONS DE CIMETIERE ET COLO

MBARIUM

*Concessions cimetière 15 ans 236

*Concessions cimetière 20 ans 295

*Concessions cimetière 30 ans 413

*Concessions cimetière enfants (nouveaux né Gratuité

s
jus
qu'
à
la
11
è
m
e
an
né
e)
*C
on
ce
ssi
on
s
ca
vu
rn
es
15
an
s 236
*C
on
ce
ssi
on
s
ca
vu
rn
es
20
an
s 295
*C
on
ce
ssi
on
s
ca
vu
rn
es
30
an
s 413
*C
on
ce
ssi
on
s
co
lo
m
ba
riu
m
15
an
s 518
*C 645
on
ce

ssions colombarium 20 ans			
*Concessions colombarium 30 ans			920
*Dispersion des cendres			Gratuité
PUBLICITE PARUE DANS LE BULLETIN MUNICIP			

ALETLEGUIDEED'ACCUEIL			

*Encart publicitaire dans le bulletin municipal : o Première année d’installation de l’entreprise à DOMLOUP (la gratuité 300 Gratuité

concernes entreprises installées depuis le 1/01 de l'année N-1 de publication de l'encart publicitaire)

PHOTOCOPIES

*Format A4 0.36

*Format A3 0.49

*Format 0.49

A4 Recto Verso *Format A3 Recto Verso ***Gratuité des photocopies "noir et blanc" pour les associations de DOMLOUP***				0.60
BIBLIOTHEQUE/		Territoire CCPC	Hors Territoire CCPC	

CYBERESPACE				
*Impression noir et blanc		0.36		0.36
*Impression couleur		0.71		0.71
*Module formation deux heures (carte adhérent obligatoire)	Gratuit			5.00
PROGRAMMATI				

ONCULTURELLE

o Tarif A : Droits d'entrée à un spectacle proposé par des artistes, compagnies, troupes, **groupes professionnels**

Tarif adulte 10,00

Tarif 8,00

enfant (-12 ans)	
Tarif enfant (-6 ans)	Gratuité
o Tarif B : Droits d'entrée à un spectacle proposé par des artistes, compagnies, troupes, **groupes amateurs**	
	8,00
Tarif adult	

e

Tarif enfant (-12 ans) 5,00

Tarif enfant (-6 ans) Gratuité

o Tarif C : Droits d'entrée à un spectacle proposé par des artistes, compagnies, troupes, **groupes locaux**

5,00

Tarif ad

ulte			
Tarif enfant (-12 ans)			3,00
Tarif enfant (-6 ans)			Gratuité
LOCATION DE LA SALLE DU CLOSS AINT JEAN	Habitants de Domloup		Personnes extérieures
*Location de 14h00 à 1h00	115		229
*Location po	229		458

ur un e jo ur né e de 8h 00 à 1h 00 *l oc ati on po ur de ux jo ur né es	33 4	669
*F orf ait va iss ell e		10
Gr at uit é As so cia tio ns co m m un ale s, Pe rs on ne l co m m un al, Co ns eil ler s co m m un au		

x et m e m br es du C C A S (p os sib ilit é d'e ffe ct ue r un do n au pr ofi t du C C A S) li mi té à 1 foi s pa r an po ur les pe rs on ne s ph ysi qu es		
L O C A TI O N S A L L E D	Habitants de Domloup	Personnes extérieures

ESFÊTESCOMPLEXEALBERTCAMUS			
*Location de 14h00 à 1h00	170		340
*Location de 8h00 à 1h00	340		681
*Forfait vaisselle		10	
Gratuité Associations communun			

ale
s,
Pe
rs
on
ne
l
co
m
m
un
al,
Co
ns
eil
ler
s
co
m
m
un
au
x
et
m
e
m
br
es
du
C
C
A
S
(p
os
sib
ilit
é
d'e
ffe
ct
ue
r
un
do
n
au
pr
ofi
t
du
C
C
A
S)l
im
ité
à 1
foi
s
pa
r
an
po
ur
les
pe
rs

onnes physiques			
LOCATIONS ALLEMARCELMARCEAU		Associations de Domloup	Associations extérieures
*Location demi-journée		gratuit	225
*Location journée		gratuit	450
LOCATIONDESALLES			

POUR DES RÉUNIONS

*Locationsalles pour réunions organisées par des syndics de copropriété de Domloup

*Locationsalles pour autres réunions

*Locati

on
sal
les
po
ur
ré
un
io
ns
or
ga
nis
ée
s
pa
r
les
ca
nd
id
ats
lo
ca
ux
au
x
éle
cti
on
s
*L
oc
ati
on
sal
le
po
ur
ré
un
io
ns
ou
m
an
ife
sta
tio
ns
or
ga
nis
ée
s
pa
r
les
as
so
cia
-
tio
ns
d'u
ne
co
m
m
un

e de la CCPC, une commune de la CCPC, la CCPC

DIVERS

*Perte de clés des salles louées (par clé) 50,00

*Forfait prise en charge animaux domestiques 20,00

	Territoire CCPC	Hors Territoire CCPC
*Location du terrain de foot synthétique	80,00	100,00
*Location tapis plombé de la salle des sports commune hors CCPC		100,00

MARCHEHEBDOMADAI

RE: DROITS DE PLACE

* Abonnés: tarification trimestrielle Soit Nombre de vendre dis par trimestre -2 (prise en compte des vendre-dis des vacanc

Droit fixe : 2,00€ +

es
sc
ol
air
es)
*P
as
sa
ge
rs

Droit fixe : 2,00€ +
0,50€ du mètre linéaire

*C
a
mi
on
s
d'o
uti
lla
ge
et
de
ve
nt
e
au
dé
ba
lla
ge

Droit fixe : 30,50€

Accueil périscolaire (garderie matin et soir)	

o Tarif à la ½ heure
Si Quotient fa

milial est : ≤ 500	0.42
de 501€ à 800€	0.47
de 801€ à 1200€	0.53
de 1201€ à 1600€ ou famille d'accueil	0.56
de 1601€ à 2500€	0.58
de 2501€ à 3000€	0.64
>3000€	0.69

o 1/2 heure pour les habitants d'un

e
co
m
m
un
e
m
e
m
br
e
de
la
C
C
P
C
o
1/
2
he
ur
e
po
ur
les
ha
bit
an
ts
d'
un
e
co
m
m
un
e
ho
rs
C
C
P
C

G
oû
ter

0.37

o
A
u-
de
là
de
19
h
et
pa
r
1/
4
d'
h
su
pp
lé
m
en

15,00

tai
re
s

Ac
cu
eil
pé
ris
co
lai
re
(m
er
cr
ed
i
ho
rs
va
ca
nc
es)

o
M
ati
né
e
ho
rs
re
pa
s
po
ur
les
ha
bit
an
ts
de
D
o
ml
ou
p

Si Quotient familial est : ≤ 500 de 501€

2,27
2,58

à 800€	2,88
de 801€ à 1200 €	3,03
de 1201 € à 1600 € ou famille d'accueil	3,18
de 1601 € à 2500€	3,49
de 2501 € à 3000 €	3,79
>3000€ **<u>ou pour les habitants d'une commune membre de la CCPC</u>**	Tarif selon quotient + 5 €

o pour les habitants d'une commune hors CCPC		Tarif selon quotient +8 €
o Après-midi hors repas pour les habitants de Domloup		
Si Quotient familial est : ≤ 500	3,03	
de 501€ à 800€	3,44	
de	3,84	

801€ à 1200 € de 1201 € à 1600 € ou famille d'accueil de 1601 € à 2500€ de 2501 € à 3000 € >3000€	4,04 4,25 4,65 5,06
o pour les habitants d'une commune membre de la CCPC o pour les	Tarif selon quotient + 5 € Tarif selon quotient + 8 €

habitants d'une commune hors CCPC

o Journée hors repas pour les habitants de Domloup

Si Quotient familial est:

≤ 500	5,31
de 501€ à 800€	6.02
de 801€ à 1200€	6,72

de 1201 € à 1600 € ou famille d'accueil de 1601 € à 2500€ de 2501 € à 3000 € >3000€ **o pour les habitants d'une commune membre de la CCPC o pour les habitants d'un**

7,08

7,43

8,14

8,85

Tarif selon quotient +10 €

Tarif selon quotient +16 €

e commune horsCCPCo Au-delà de 19h et par 1/4 d'h supplémentaires

15.00

RESTAURATION MUNICIPALE

o Repas scolaires : Si Quotient

fa mi lia l est : ≤ 50 0	2.98
de 50 1€ à 80 0€	3.38
de 80 1€ à 12 00 €	3.78
de 12 01 € à 16 00 €	
ou fa mi lle d'a cc ue il	3.98
de 16 01 € à 2 50 0€	4.18
de 25 01 € à 30 00 €	4.57
>3 00 0€	4.97
En fa nts no n do mi cil iés da ns la co m m	tarif selon quotient + 1,20€

une

o

A

ut

re

s :

Personnel communal, animateurs enseignants 4.19

Repas livrés hors portage 6.28

Repas servis le mercredi aux personnes de plus de 60 ans 6.28

9.00

ACCUEI

LDELOISIRS extrascolaires (vacances)

o Journée hors repas pour les habitants de Domloup

Si Quotient familial est:

≤ 500	7.86
de 501€ à 800€	8.90
de 801€ à 1250	9.95

00
€
de
12
01
€ à
16
00
€
ou
fa
mi
lle
d'a
cc
ue
il 10.47
de
16
01
€ à
2
50
0€ 11.00
de
25
01
€ à
30
00
€ 12.04
>3
00
0€ 13.09

o
Jo
ur
né
e
ho
rs
re
pa
s
po
ur
les
ha
bit
an
ts
d'
un
e
co
m
m
un
e
m
e
m
br
e
de
la
C
C

PCo Journée hors repas pour les habitants d'une commune hors CCPC	tarif selon quotient + 6,50€
Demi-journée hors repas pour les habitants de Domloup	Si Quotient familia

l est : ≤ 500	5.69
de 501€ à 800€	6.44
de 801€ à 1200€	7.20
de 1201€ à 1600€ ou famille d'accueil	7.58
de 1601€ à 2500€	7.96
de 2501€ à 3000€	8.72
>3000€	9.48

o Demi-journée horsrepas pourlesha

bitants d'une commune membre CCPCo Demi-journée hors repas pour les habitants d'une commune hors CCPCo Au-delà de 19h et par 1/4 d'

15,00

h supplémentaires

ACCUEIL DE LOISIRS : ACTIVITES

* Activités réalisés sur site		gratuit
* Activité piscine INOXIA		2,85
-	Cat A	
	Cat B	8,00
-	Cat C	
	Cat D	15,00
-	Cat E	
	Cat F	25,00
*Stages AFP		50,00

S * Adhésion activités ados et pré-ados stage multisports/activités sur plusieurs jours	10,00
ADHESIONECOLEMULTISPORTS	60,00

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal

- ✓ **Décide** d'appliquer les tarifs tels que présentés à compter du 1er septembre 2021.
- ✓ **Autorise** Monsieur le Maire à exécuter cette décision et à signer tous les documents s'y rapportant

18. 2021-14/06-24 Finances/Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties/ Limitation de l'exonération de deux ans sur les constructions nouvelles à usage d'habitation

Le Maire de Domloup expose les dispositions de l'article 1383 du Code Général des Impôts permettant au Conseil municipal de limiter l'exonération de deux ans de taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, en ce qui concerne les immeubles à usage d'habitation.

Il précise que la délibération peut toutefois réduire ces exonérations uniquement pour ceux de ces immeubles qui ne sont pas financés au moyen de prêts aidés de l'Etat prévus aux articles L. 301-1 et suivants du code de la construction et de l'habitation ou de prêts visés à l'article R. 331-63 du même code.

En raison de la forte augmentation de la population de la commune sur les dix dernières années (+ 4 % depuis le recensement de 2017 et + 26% depuis le recensement de 2012) nécessitant des moyens et des équipements nouveaux, il est proposé au Conseil municipal de limiter l'exonération de deux ans sur les constructions nouvelles à 40 % de la base imposable et d'appliquer cette règle à tous les immeubles à usage d'habitation.

Vu l'article 1383 du Code Général des Impôts,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal

- ✓ **Décide** de limiter l'exonération de deux ans de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, à **40%** de la base imposable en ce qui concerne tous les immeubles à usage d'habitation.
- ✓ **Charge** le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

19. 2021-14/06-25 Finances/Intercommunalité/Demande de Fonds de concours 2021/Modification

Il conviendrait préalablement à la réunion du Conseil Communautaire du 17 juin prochain, de modifier la délibération du Conseil municipal du 22 mars dernier, afin de mettre à jour la demande de fonds de concours 2021.

Cette mise à jour porte d'une part sur les projets éligibles aux fonds de concours libres. Les travaux de restructuration des sanitaires et vestiaires du complexe Albert Camus sont remplacés par la construction du boulodrome et la rénovation de la salle du Clos Saint Jean.

D'autre part, concernant les fonds de concours thématiques, il conviendrait de modifier le montant du projet de rénovation des sanitaires et vestiaires du complexe Albert Camus, en tenant compte de l'ouverture des plis et des offres présentées par les entreprises.

- **Les Fonds de concours « libres » seraient modifiés de la façon suivante**

Projets éligible pour la commune de DOMLOUP en 2021

	Montant € HT éligible	Subventions estimées ou acquises	Estimation du reste à financer	Estimation Fonds de concours libres
Construction d'un boulodrome	**51 801**	10 037 € (FDC 2020)	41 764 €	**5 929 €**
Voirie : Petits aménagements de sécurité et accessibilité	**72 798**	6 000 € (estimation Produit des amendes de police)	66 798 €	**33 384 €**
Rénovation salle du Clos Saint Jean	**41 670**	8 334 € (FDC thématiques 2021)	33 336 €	**12 501 €**
TOTAL	**166 269**	**24 371 €**	**141 898 €**	**51 814 €**

- **<u>Fonds de concours « thématiques » seraient modifiés de la façon suivante</u>**

<u>Projets éligibles pour la commune de DOMLOUP en 2021</u>

PROJETS	TTC	HT	Financements CCPC sollicités
Groupe scolaire Jean de La Fontaine			
Réhabilitation de la cour	27 000 €	22 500 €	4 500 €
Construction de vestiaires de football			
Construction de vestiaires de football	1 179 898 €	983 248 €	196 650€
Complexe Albert CAMUS			
Accessibilité, réhabilitation vestiaires sanitaires	172 410 €	143 675 €	28 735 €
Restaurant municipal			
Travaux d'amélioration	40 309 €	33 591€	6 718 €
Clos Saint Jean			
Travaux de rénovation	50 004 €	41 670 €	8 334 €
Ravalement Ty D'Jeun's			
Rénovation du mur situé côté « l' Aventure »	21 640 €	18 033 €	3 607 €
TOTAL FONDS DE CONCOURS THEMATIQUES 2021 SOLLICITÉS			**248 544 €**

<u>Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal</u>

✓ **Valide** les tableaux mis à jour présentant les projets éligibles aux Fonds de Concours « libres » et « thématiques » pour l'année 2021 auprès du Pays de Châteaugiron Communauté, tels que présentés ci-dessus.

✓ **Autorise** Monsieur le Maire à exécuter cette décision et à signer tout document s'y rapportant.

20. 2021-14/06-26 SIMADE 35/ Présentation du rapport d'activité 2020

Présentation générale

Le SIMADE est un Syndicat Intercommunal de soins infirmiers et Maintien à Domicile. L'activité du SIMADE a débuté en 1989 avec 20 places autorisées. La capacité de prise en charge est de 71 patients depuis 2010. 10 communes adhèrent au SIMADE : Acigné, Brécé, Cesson-Sévigné, Chancé, Châteaugiron (commune nouvelle), Domloup, Nouvoitou, Noyal sur Vilaine, Servon sur Vilaine, Thorigné-Fouillard. Chaque commune est représentée par 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants.

Synthèse du rapport d'activité 2020

Durant l'année 2020, 111 personnes ont pu bénéficier des services du SIMADE, soit une moyenne de 51 patients suivis par jour (100 en 2019 soit 57 patients par jour).
49 patients sont entrés en cours de période et 48 en sont sortis. 25 % des patients bénéficient d'une prise en charge supérieure à 3 ans.

La majorité des patients a plus de 75 ans :

- ✓ Tranche d'âge 75-84 ans : 33 personnes
- ✓ Tranche d'âge 85-94 ans : 41 personnes
- ✓ Tranche d'âge supérieure à 95 ans : 7 personnes

62 % des patients vivent en couple, 27% seules et 11 % avec une personne de génération suivante.

L'aidant principal est généralement le conjoint (50%) ou une personne de génération suivante (35%).

L'objectif de la prise en charge est principalement dans l'ordre :

- ✓ Le retour à domicile (28%)
- ✓ Soulager le conjoint (20%)
- ✓ Relais IDEL (13%)
- ✓ Prévenir la dégradation de l'état (11%)
- ✓ Relais SAD (11%)
- ✓ Soulager l'aidant familial (14%)

Les pathologies retrouvées le plus souvent sont :

- ✓ Alzheimer et assimilés (18%)
- ✓ Affections neurologiques (14%)
- ✓ Affections rhumatismales (7 %)
- ✓ Affections cardio-vasculaires (12%)
- ✓ AVC (14%)
- ✓ Chutes (16%)
- ✓ Troubles psychiatriques (2%)
- ✓ Cancer (7%)…

Répartition des patients selon leur degré d'autonomie (Groupe Iso Ressources)

- ✓ GIR 1 (aucune autonomie) 8% (7% en 2019)
- ✓ GIR 2 : 30% (30% en 2019)
- ✓ GIR 3 : 43% (42% en 2019)
- ✓ GIR 4 : 19% (21% en 2019)

Motifs de sortie du service :

- ✓ Décès à l'hôpital : 17% (26% en 2019)
- ✓ Décès à domicile : 21% (13% en 2019)
- ✓ Entrée en EPHAD : 19% (21% en 2019)
- ✓ Reprise d'autonomie :9 % (21% en 2019)…

Le coût annuel des infirmiers libéraux a été de 102 300 € (109 922 € en 2019)

Le SIMADE emploi 12.26 ETP ayant principalement une qualification de niveau V. La commune de Domloup a représenté 5% des patients durant l'année 2020 (7 % en 2019).

Les communes dans lesquelles l'effectif a été le plus important sont Cesson Sévigné 26%), Acigné (18%), Châteaugiron (20%), Thorigné-Fouillard (11%), Noyal sur Vilaine (12%) etc…

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal

- ✓ **Prend acte** de la présentation du Rapport d'activité du SIMADE 35 pour l'année 2020.